

LES MENSONGES DU GOUVERNEMENT 2024



SOMMAIRE



Edito

I- Les chiffres clés

II- Un rappel des chiffres du coût de la vie étudiante à la rentrée 2023

III- Les mensonges du gouvernement

IV- La mise en place d'un statut social étudiant et d'une allocation d'autonomie

V- Les conséquences de la loi Darmanin sur les conditions de vie des étudiant·e·s étranger·e·s

IV- Les revendications de l'UNEF



EDITO

“Au-delà du manque d’action du gouvernement, c’est son mépris des étudiant·e·s. Mépris qui se traduit notamment par un certain nombre de promesses qu’il n’a jamais tenues.”

En ce début d’année 2024, l’UNEF publie une enquête sur l’évolution du coût de la vie étudiante. Nous souhaitons exceptionnellement en publier une durant le courant de l’année afin d’alerter les pouvoirs publics sur l’urgence de la situation que connaissent les étudiant·e·s et à l’inaction totale du gouvernement face à cette situation. Nous sommes début janvier, nous avons déjà alerté à la fin de l’été, et depuis aucune réaction.

Au contraire, le gouvernement préfère voter la loi asile immigration et transformer le calvaire actuel que connaissent nos étudiant·e·s étranger·e·s en un enfer. Précariser les plus précaires, voilà ce à quoi s’attarde le gouvernement alors que les futures générations assises sur les bancs de facs peinent à se nourrir et à se loger dans un climat où les perspectives pour leurs futurs restent incertaines.



Aujourd’hui les étudiant·e·s connaissent une augmentation de 6,47% du coût de la vie étudiante en 2023, soit 594,76 euros par an due à une inflation de 14,3% sur les produits alimentaires et 10,1% sur l’électricité. Cette hausse du coût de la vie est supérieure à celle du reste de la population en raison d’une précarisation accrue par les politiques du gouvernement.

En effet, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée en 2017, le coût de la vie des étudiant-e-s a augmenté de 25,51%. Malgré ces augmentations plus que dramatiques de conséquences, le nombre de boursier-e-s a lui baissé de 73 000. Enième preuve du sous investissement du gouvernement dans sa jeunesse. Ces chiffres qui dessinent aujourd'hui la réalité des étudiant-e-s, une réalité pleine d'angoisse, où chaque jour est une nouvelle bataille pour continuer à étudier, là où chaque jour devrait être une bataille pour juste réussir et s'émanciper. En revanche le gouvernement, lui, ne mène plus de batailles pour les étudiant-e-s...

En effet ce qu'aujourd'hui l'UNEF dénonce le plus, au-delà du manque d'actions du gouvernement, c'est son mépris des étudiant-e-s. Mépris qui se traduit notamment par un certain nombre de promesses qu'il n'a jamais tenues. Des promesses qui auraient réellement pu améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant-e-s face à cette précarité grandissante.

En 2017, Emmanuel Macron promettait la construction de 60 000 nouveaux logements en 5 ans et lorsque l'on fait le bilan en 2024, seulement 5% de ces logements ont été construits.

S'agissant de la réforme des bourses, il ne s'agit pas là d'une fausse promesse mais bien d'un mensonge. En effet, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne cesse de répéter que le gouvernement auquel elle appartient a engagé 500 millions d'euros supplémentaires dans le système de bourse, investissement historique ! Or, lorsque l'on regarde de plus près, ce ne sont pas 500 millions qui ont été mis mais seulement 220 millions.

Des mensonges sur des enjeux considérables, responsables en partie de la précarisation des étudiant-e-s. Aujourd'hui, qu'une seule solution : la mise en protection sociale de la jeunesse par l'Allocation d'Autonomie. Une Allocation d'Autonomie qui permettrait à l'ensemble des étudiant-e-s de s'émanciper à travers une aide d'un montant calculé sur le revenu propre de l'étudiant-e et non de sa famille. Une allocation universelle qui permettrait aussi aux étudiant-e-s de ne plus dépendre du salariat étudiant, première cause d'échec à l'université. Un système qui ne partirait plus du principe que la famille aide à hauteur des besoins de l'étudiant-e. Un système qui permettrait enfin d'atténuer la reproduction sociale qui s'exerce au sein même de nos universités. Une réussite accessible pour tou-te-s.

“En 2017, Emmanuel Macron promettait la construction de 60 000 nouveaux logements en 5 ans et lorsque l'on fait le bilan en 2024, seulement 5% de ces logements ont été construits. ”

I. LES CHIFFRES CLEFS

Le **vrai chiffre** de la **réforme des bourses** : **117 MILLIONS**

Augmentation du coût de la vie étudiante en 2023 : **+6,47%**

Augmentation du coût de la vie depuis l'arrivée de Macron : **+25,51%**

Différence du coût de la vie entre un·e étudiante français·e non-boursier·e décohabitant et un·e étudiant·e extra communautaire primo arrivant·e : **20,20%**

II. UN RAPPEL DES CHIFFRES DU COÛT DE LA VIE À LA RENTRÉE 2023

Le coût de la vie étudiante augmente chaque année plus que l'augmentation générale des prix. Cela s'explique par une hausse des charges pour les étudiant·e·s notamment les transports, les loyers mais également les différents coûts de l'inscription dans l'enseignement supérieur, tout cela s'ajoutant à l'inflation.

Chiffre sur l'évolution comparé à l'année dernière

A la rentrée 2023, le coût de la vie étudiante a augmenté de 6,47%, une hausse supérieure à celle du reste de la population qui est de 4,5%. La hausse moyenne annuelle du reste à charge d'un·e étudiant·e, donc ce qu'il ou elle doit dépenser pour vivre, augmente en 2023 de 594,76€.

Cette explosion du coût de la vie impacte fortement les conditions de vie des étudiant·e·s. En effet, un·e étudiant·e sur deux déclare sauter un repas par jour faute de moyens financiers. L'inflation de 14,3% sur l'alimentation, sans mesures pour aider les étudiant·e·s face à cette envolée des prix, frappe les étudiant·e·s de plein fouet. De la même façon, avec l'explosion du coût de l'électricité, les étudiant·e·s sont nombreux·ses à ne pas se chauffer à hauteur de leurs besoins.

L'inflation a certes touché l'ensemble de la population mais les étudiant·e·s ont également été précarisé·e·s par les politiques désastreuses du gouvernement.

Chiffre sur l'évolution depuis le début du quinquennat Macron

Hausse du coût de la vie sous Emmanuel Macron : 25,51%

Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir en 2017, le coût de la vie étudiante a augmenté de 25,51%. Une hausse sans précédent qui est aggravée par des mesures précarisantes pour les étudiant·e·s.

II. LES MENSONGES DU GOUVERNEMENT

Depuis son élection en 2017, Macron affirme être le président des jeunes. Et pourtant, lorsque l'on fait abstraction de ces éléments de communication, il apparaît clairement que les chiffres démontrent le contraire. De la part de ses gouvernements successifs, les étudiant·e·s n'ont connu que le mépris et la précarisation. Entre mépris et mensonges, dont le dernier en date est la supposée réforme des bourses et ses 500 millions injectés dans le système, la macronie a le don pour appauvrir tou·te·s les étudiant·e·s.

Le gouvernement a arnaqué les étudiant·e·s de près de 280 millions d'euros !

Alors qu'au plus fort de la mobilisation contre la réforme des retraites et à la suite de la forte mobilisation de la jeunesse, notamment suite au passage en force avec l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution, le gouvernement avait promis "plus de 500 millions d'euros d'amélioration au système de bourses sur critères sociaux, à l'accès à la restauration et au logement, dès la rentrée 2023". Encore une fois, le gouvernement a sciemment menti aux étudiant·e·s en annonçant en grande pompe une réforme non seulement insuffisante mais sur laquelle il a délibérément menti.

Ainsi, le gouvernement n'a fait adopter lors de la loi de finances 2024 une évolution des crédits accordés à la Vie Étudiante (Programme 231) de seulement 220,9 millions d'euros contrairement aux 500 millions annoncés, soit 279 millions de moins.

	2023 LFI	2024 LFI	Evol 23/24
Aides directes	2541575700,00 €	2658635083,00 €	117059383,00 €
Aides indirectes	407151152,00 €	492494116,00 €	85342964,00 €
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	80557176,00 €	93914295,00 €	13357119,00 €
Pilotage et animation du programme	107125389,00 €	112362916,00 €	5237527,00 €
Totaux	3136409417 €	3357406410 €	220996993 €

Quand le gouvernement joue sciemment sur les "500 millions" attribués aux bourses sur critères sociaux

Ces derniers mois, le gouvernement a sciemment joué la confusion sur la réforme en annonçant que les 500 millions d'euros étaient utilisés pour financer les bourses sur critères sociaux. En réalité, non seulement le gouvernement n'a investi que 220 millions d'euros mais sur cette somme, seuls 117 millions concernent les aides directes pour les étudiant·e·s.

	2023 LFI	2024 LFI	Evol 23/24
Aides directes	2 541 575 700,00 €	2 658 635 083,00 €	117 059 383,00 €
Aides indirectes	407 151 152,00 €	492 494 116,00 €	85 342 964,00 €
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	80 557 176,00 €	93 914 295,00 €	13 357 119,00 €
Pilotage et animation du programme	107 125 389,00 €	112 362 916,00 €	5 237 527,00 €
Totaux	3 136 409 417 €	3 357 406 410 €	220 996 993 €

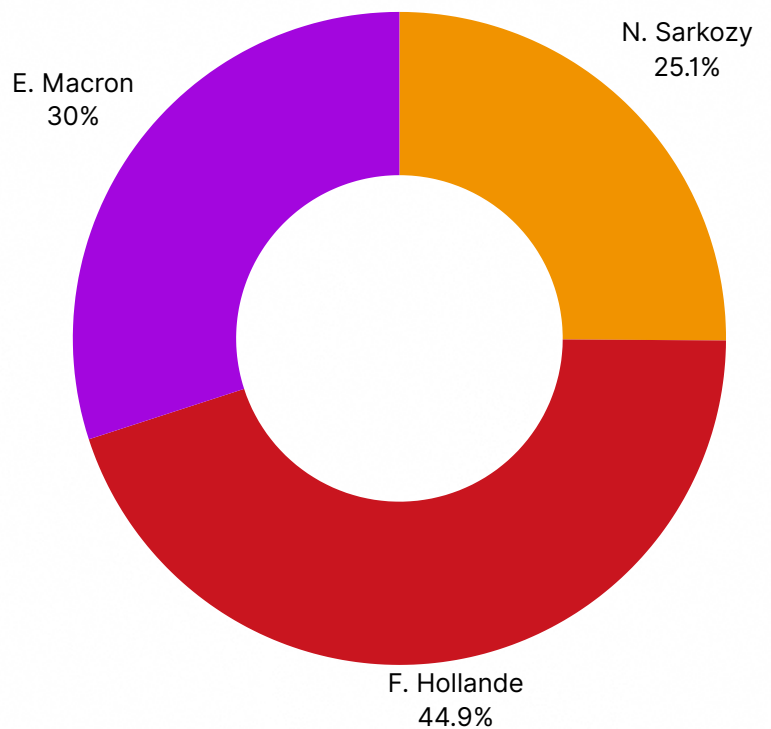
"C'est la plus forte revalorisation depuis 10 ans" : un effet de communication pour masquer l'inaction du gouvernement !

Non content d'avoir menti aux étudiant·e·s sur les véritables chiffres de la réforme des bourses, le gouvernement s'est targué d'avoir réalisé une réforme au montant historique. La réalité en est tout autre. Si l'on analyse le montant investi dans les aides directes à destination des étudiant·e·s sur les derniers mandats présidentiels, E. Macron a investi 364,9 millions d'euros depuis 2017 : c'est un peu plus que N.Sarkozy avec 305,8 millions mais beaucoup moins que F.Hollande avec 546,5 millions.

Non seulement, il ne s'agit pas d'une augmentation historique mais il est également à rappeler qu'E. Macron à commencé son premier quinquennat en diminuant ces aides directes de plus de 41 millions d'euros (sommes cumulées en 2018 et 2019).

Ainsi, en plus de ces mensonges sur les montants accordés, le gouvernement se vante d'une réforme "historique" qui n'en est pas une.

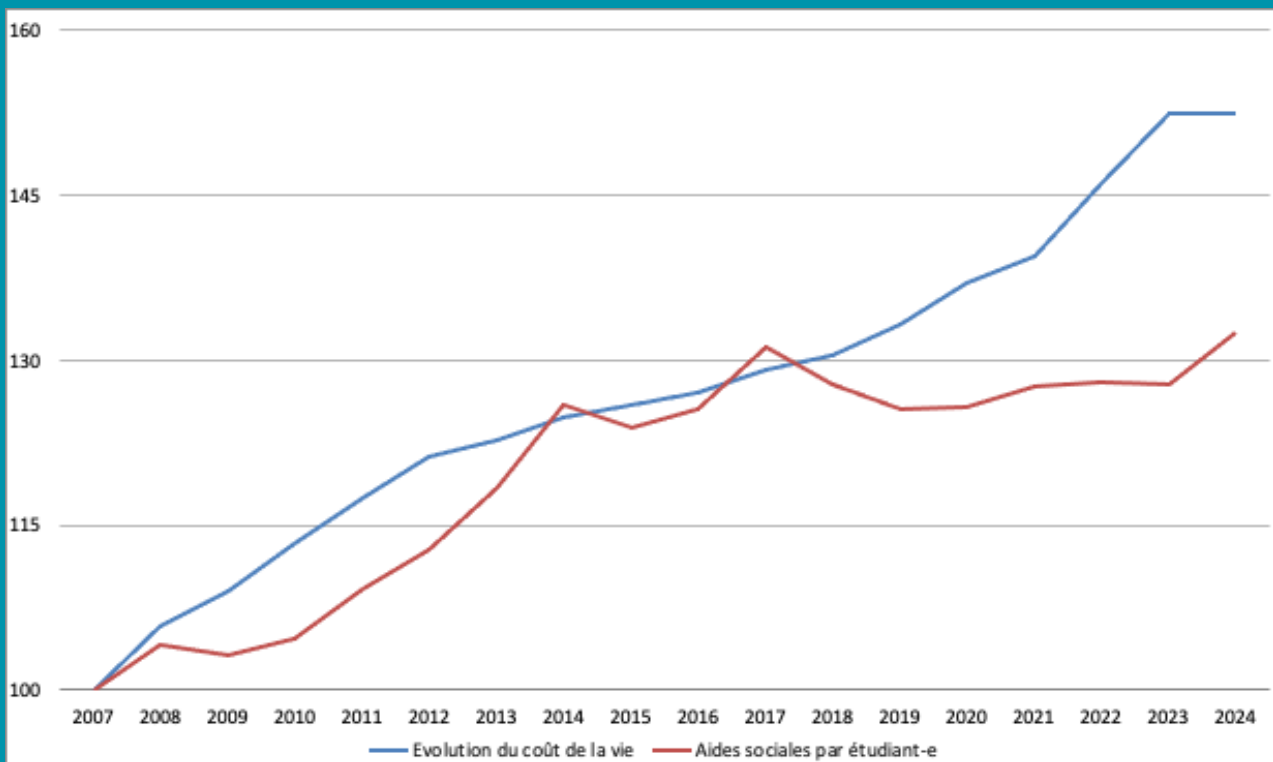
MONTANT INVESTIS DANS LES AIDES DIRECTES



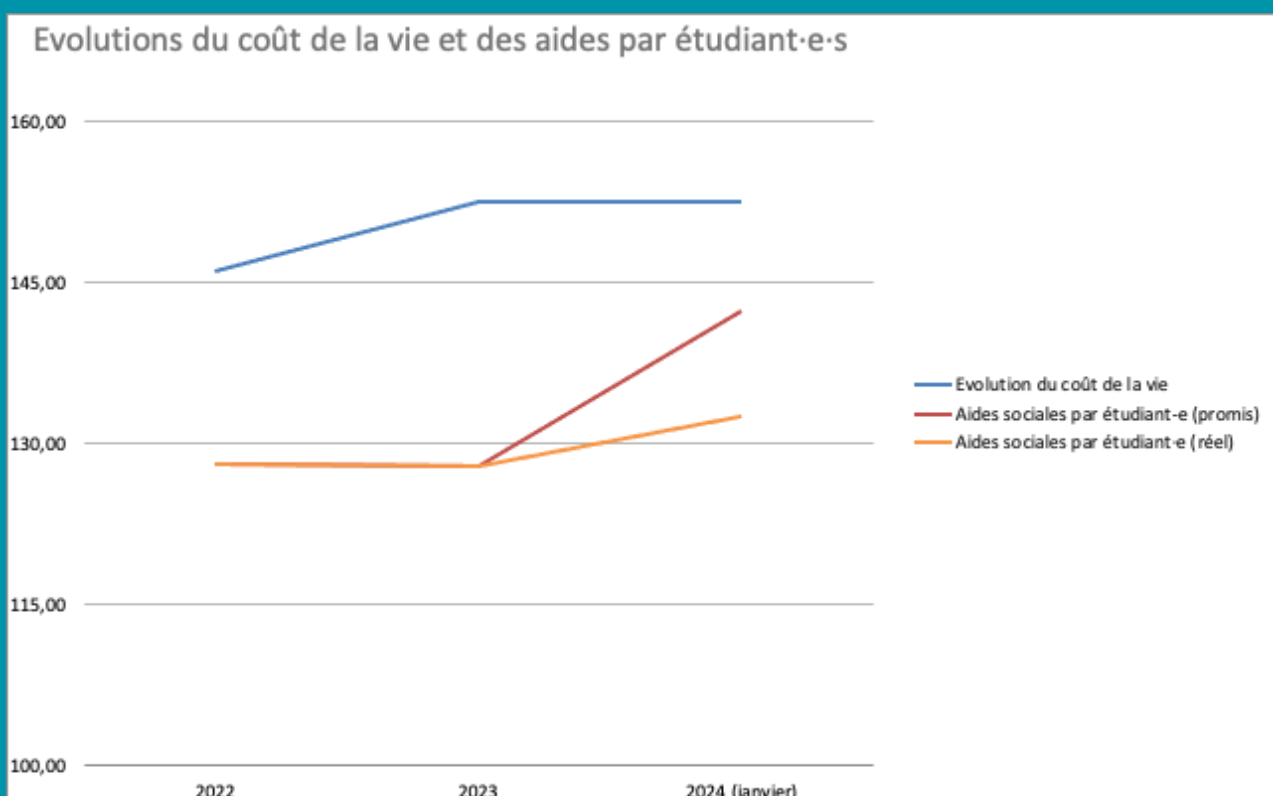
E. MACRON, CHAMPION DE L'APPAUVRISSMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANT·E·S

En plus d'une réforme sur laquelle il a menti, les gouvernements successifs d'E. Macron mènent une politique de désindexation de l'évolution des aides sociales directes par étudiant·e depuis 2017. Si les différentes évolutions des aides directes ont toujours été inférieures à l'évolution du coût de la vie (à l'exception des années 2014 et 2017), leur évolution a été plus ou moins corrélée à l'évolution du coût de la vie étudiante entre 2010 et 2017.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'E. Macron, l'évolution des aides directes a été complètement décorrélée de l'évolution du coût de la vie étudiante et la "réforme historique" qui ajoute en réalité seulement 117 millions d'euros dans le système des bourses ne permet absolument pas de rattrapé l'explosion de la précarité étudiante de ces dernières années, notamment l'augmentation de 25,51% depuis l'arrivée au pouvoir d'E. Macron.



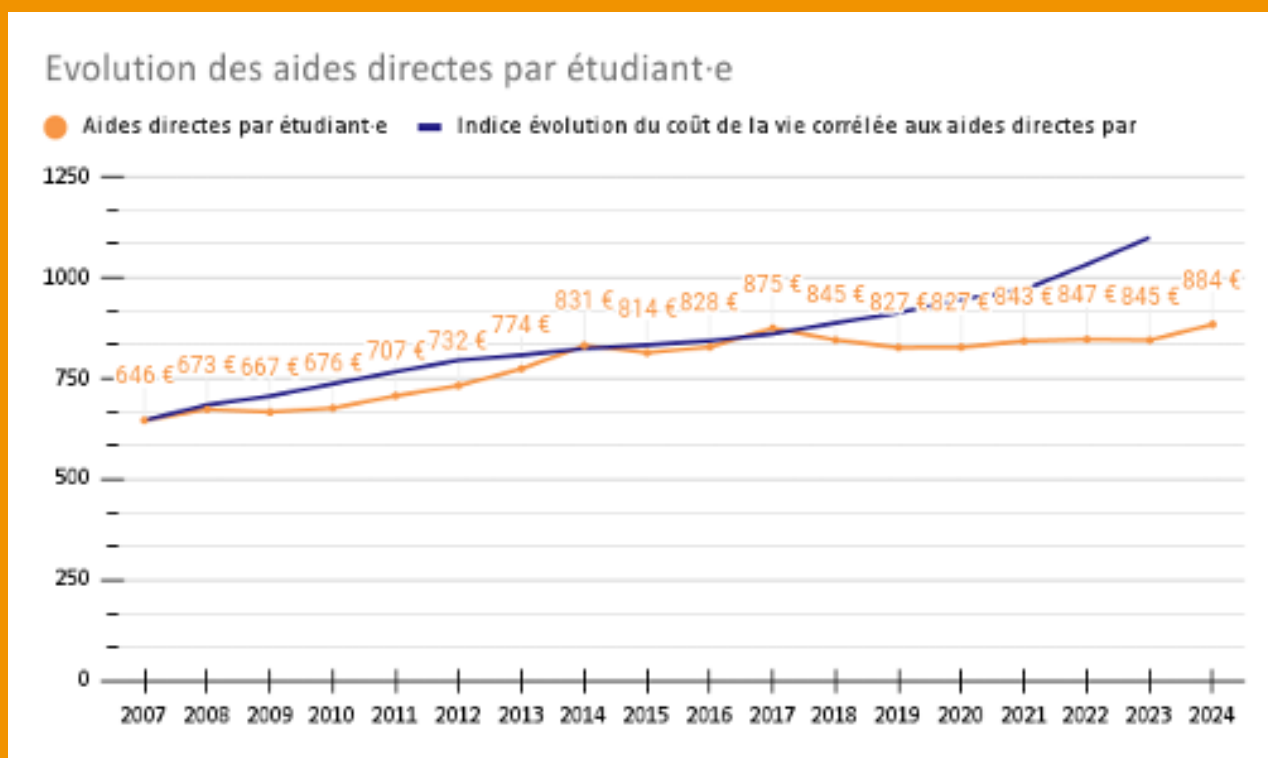
Pourtant, si les 500 millions d'euros dans le système des bourses tels que promis avaient été réellement mis en œuvre, l'effet de rattrapage de l'évolution du coût de la vie aurait été beaucoup plus significatif, même s'il demeurait assez insuffisant.



Une diminution généralisée des aides directes par étudiant·e

Par-delà les mensonges autour de la réforme des bourses et des investissements dans les aides directes, le nombre d'étudiant·e dans l'enseignement supérieur n'a cessé d'augmenter ces dernières années, malgré le fait que le gouvernement ait mis en place la sélection généralisée avec Parcoursup depuis 2018.

Ainsi, les aides directes par étudiant·e ont, sous le mandat d'E.Macron, toujours été inférieures à ce qu'elles étaient lors de son arrivée au pouvoir en 2017. La réforme des bourses mises en place, loin d'être historique, ne permet en réalité que de rattraper le niveau de 2017. Pour autant, les aides directes par étudiant·e demeurent elles-aussi inférieures et décorréées de l'évolution du coût de la vie.



Conclusion

En résumé, Emmanuel Macron mène une politique de désindexation des aides sociales dans l'enseignement supérieur alors que le coût de la vie étudiante explose. La réforme des bourses n'est qu'un mensonge supplémentaire alors que la précarité étudiante explose. Le montant investi ne correspond même pas à la moitié de ce qui a été promis et la réforme est loin d'être historique et de suffire à assurer un filet de sécurité nécessaire pour les étudiant·e·s.

Le gouvernement méprise les étudiant·e·s et leur situation de précarité, en préférant les politiques d'annonces et de communications aux véritables politiques de lutte contre la précarité. Ce mépris s'illustre à travers les mensonges sur la réforme des bourses : non seulement la première phase ne correspond pas à 500 millions d'euros d'investissement mais la seconde phase de concertation qui devait démarrer à la rentrée 2023 demeure en ce mois de janvier 2024 toujours lettre morte.

Avec l'explosion de la précarité étudiante, il est grand temps de prendre à bras le corps la question des politiques de protection sociale. C'est la raison pour laquelle l'UNEF revendique la mise en place d'un statut social pour les étudiant·e·s ainsi que d'une allocation d'autonomie.

IV- La mise en place d'un statut social étudiant et d'une allocation d'autonomie

Alors que la réforme des bourses promise en 2023 continue de se faire attendre, l'explosion du coût de la vie étudiante depuis 2017 demeure sans réponse. Cette situation expose les étudiant·e·s à la précarité, les contraignant à dépendre des aides familiales et du salariat pour financer leurs études.

La mise en place d'un statut social étudiant

Aujourd'hui, le quotidien d'un·e étudiant·e est rythmé par la précarité structurelle. En effet, 46% des étudiant·e-s déclarent devoir sauter 1 repas par jour faute de moyens financiers et un étudiant·e sur deux est contraint·e de se salarier pour financer ses études ce qui augmente ses chances d'échec de 50% et pourtant seul·e-s 23% des étudiant·e-s ont accès aux bourses sur critères sociaux. Le coût de la vie étudiante ne cesse d'augmenter (+25,51% depuis 2017) et les politiques publiques de ces dernières années ont été largement insuffisantes pour endiguer la situation de crise.

Les jeunes en formation sont socialement rattaché·e-s à leurs parents ce qui constitue un frein à leur émancipation et donc à leur accès à l'autonomie. De plus, cette dépendance est source d'inégalités et de reproduction sociales fortes car toutes les familles n'ont pas les mêmes ressources pour subvenir aux besoins de leurs enfants étudiant·e-s.

Pour accéder à l'indépendance financière et/ou par contrainte financière, les étudiant·e-s sont 70% à se salarier et 46% le font pendant l'année universitaire. Cette situation impacte nécessairement la réussite. L'UNEF considère que le temps des études doit être consacré à la formation et aux choix de développement de chacun·e afin de construire son avenir.

Afin de protéger socialement les étudiant·e-s, il est donc nécessaire de mettre en place un statut social qui ouvre des droits. Le droit à la réussite universitaire, un droit au logement, aux transports mais également à la santé ou encore à la restauration.

Le volet financier du statut social étudiant : l'allocation d'autonomie

Afin de garantir l'émancipation de chaque étudiant·e, le statut social doit garantir une somme qui permette de répondre à l'ensemble de ses besoins sans avoir à se salarier ou dépendre financièrement de ses parents. L'UNEF revendique donc la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou·te-s les étudiant·e-s, à hauteur du seuil de pauvreté soit 1158€ en 2024. L'objectif d'universalité de cette allocation est double : permettre de sortir structurellement les étudiant·e-s de la précarité et leur garantir la réussite universitaire mais également permettre l'émancipation de chacun·e de son carcan familial en ne dépendant plus financièrement de ses parents.

Afin d'assurer sa mise en place, il est nécessaire de créer une nouvelle branche de la sécurité sociale qui permettrait d'organiser la collecte des cotisations et déléguerait aux CROUS la gestion de la redistribution.

V. Les conséquences de la loi Darmanin sur les conditions de vie des étudiant·e·s étranger·e·s

La loi Darmanin visant à "contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" fût une nouvelle tentative visant à profondément aggraver la situation des étudiant·e·s étranger·ère·s. Bien que les dispositions concernant les étudiant·e·s ont été censurées le 25 janvier dernier par le Conseil Constitutionnel, elles démontrent de la volonté du gouvernement d'instaurer de véritables frontières sociales et économiques dans l'enseignement supérieur en imposant des mesures profondément xénophobes.

Ainsi, la caution retour visait à aggraver la situation financière des étudiant·e·s étranger·ère·s tout en faisant payer le droit de rester en France à la fin de ses études. La loi prévoyait également d'aggraver la possibilité d'expulsion des étudiant·e·s étranger·ère·s via l'instauration annuelle de l'examen du "caractère réel et sérieux des études", appréciation arbitraire et non pédagogique laissée à la discrétion des préfetures.

Mais la mesure qui devait considérablement augmenter la précarité des étudiant·e·s étranger·ère·s était l'inscription dans la loi des frais d'inscription différencié à hauteur de 2 700€ l'année en Licence et 3 770€ l'année en Master (contre 170€ et 243€ pour les étudiant·e·s français·es et européen·ne·s). Cette mesure réglementaire et non-législative n'est pour le moment que peu appliquée grâce à l'action des syndicalistes dans les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, on estime à 6% le nombre d'étudiant·e·s étranger·ère·s qui payaient les frais d'inscriptions différenciés . Avec sa tentative d'inscription dans la loi, il s'agissait de créer un nouvel outil contraignant pour les établissements d'enseignement supérieur visant à leur imposer l'application de cette mesure, risquant ainsi de faire passer le taux d'étudiant·e·s payant ces frais de 6% à 100%.

En plus d'une politique xénophobe, il s'agit d'une volonté de trouver une véritable manne financière pour un gouvernement qui refuse de financer l'enseignement supérieur à la hauteur des moyens et veut aller chercher les fonds dans la poche des étudiant·e·s étranger·ère·s. Ainsi, l'UNEF estime qu'avec cette mesure, le gouvernement prévoyait de prélever entre 763 millions et plus d'un milliard directement dans la poche des étudiant·e·s, soit une augmentation de 1566,67% par rapport à l'argent actuellement récolté.

La tentative d'inscription de ces mesures profondément inégalitaires et xénophobes s'inscrit déjà dans un mépris total des droits des étudiant·e·s étranger·ère·s. Premièrement car les étudiant·e·s étranger·ère·s doivent déboursier des sommes importantes pour pouvoir venir étudier, en plus des frais d'inscription, tel que les frais de dossiers de Campus France ou encore le prix du TCF (Test de Connaissance du Français) et deuxièmement car ils-elles n'ont accès à pratiquement aucune aide sociale.

Différence du coût de la vie entre un·e étudiant·e français·e et un étudiant·e étranger·e

Avec l'ensemble des frais supplémentaires que les étudiant·e·s étranger·e·s extracommunautaires paient, le coût de la vie est bien supérieur à celui d'un·e étudiant·e français·e.

En effet, le coût de la vie d'un·e étudiant·e étranger·e est supérieur de 20,20%. Il est nécessaire de rappeler que face à ces difficultés financières, cette partie des étudiant·e·s est exclue du système de bourses et ne peut travailler que 60% du temps de travail légal.

	Etudiant·e français·e non-boursier·e décohabitant·e en province	Etudiant·e étranger·e primo arrivant
Coût de la vie	1 153,03€	1 356,95€
Différence du coût de la vie	20,20%	

Quand le gouvernement à voulu faire payer étudiant·e·s étranger·ère·s le désengagement de l'Etat

Grâce à l'action des syndicalistes et d'une partie de la communauté universitaire, les frais d'inscription différenciés ne sont pas appliqués dans de nombreux établissements depuis leur instauration en 2019. On estime ainsi à 6% la proportion d'étudiant·e·s étranger·ère·s qui paient ces frais d'inscription différenciés.

Avec l'inscription dans la loi de ces frais différenciés, le gouvernement a tenté d'imposer une généralisation visant à faire payer 100% des étudiant·e·s étranger·ère·s alors qu'il s'agit d'une mesure discriminatoire rejetée par la quasi-totalité de la communauté universitaire comme l'illustre son rejet massif à plus de 96% par le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) en 2019 ainsi que par sa très faible mise en place.

En imposant ces frais, le gouvernement tente également de combler une partie du désengagement de l'Etat dans l'enseignement supérieur en faisant payer directement les étudiant·e·s étranger·ère·s. Ce sont ainsi entre 760 millions et 1 milliard supplémentaires que le gouvernement espère récolter, soit une augmentation de plus de 1566%.

Frais d'inscription	Situation actuelle	Si inscription dans la loi	Evolution
Proportion (p)	6,00%	100,00%	
Total (p)	17 591	293 187	275 596
Si Licence (p)	48 727 679,40 €	812 127 990,00 €	763 400 310,60 €
Si Master (p)	66 318 899,40 €	1 105 314 990,00 €	1 038 996 090,60 €

Le message est clair : le gouvernement ne veut que des étudiant·e·s riches de pays riches !

Avec cette généralisation des frais d'inscription, le gouvernement souhaite ainsi réserver l'accès à l'enseignement supérieur uniquement aux étudiant·e·s étranger·ère·s issu·e·s des familles les plus aisées mais aussi en excluant une grande partie des étudiant·e·s en fonction de leur pays d'origine. Ainsi, le coup des frais d'inscription au regard du revenu national brut par habitant·e met en lumière le coût démesuré et profondément discriminatoire de cette mesure.

Origine	Nombre	RNB \$	RNB €	Part Licence	Part Master
Maroc	46 371	\$9 410,00	8 684,49 €	31,90%	43,41%
Algérie	31 032	\$12 950,00	11 951,56 €	23,18%	31,54%
Chine	27 479	\$21 250,00	19 611,63 €	14,12%	19,22%
Italie	19 185	\$53 280,00	49 172,11 €	5,63%	7,67%
Sénégal	15 264	\$4 060,00	3 746,97 €	73,93%	100,61%
Tunisie	13 661	\$12 150,00	11 213,24 €	24,70%	33,62%
Espagne	11 256	\$46 650,00	43 053,29 €	6,43%	8,76%
Côte d'ivoire	10 725	\$6 340,00	5 851,19 €	47,34%	64,43%
Liban	10 469	\$13 400,00	12 366,86 €	22,40%	30,48%
Cameroun	9 037	\$4 330,00	3 996,16 €	69,32%	94,34%

Le message du gouvernement au travers des dispositions qu'il a portées dans le cadre de la Loi Darmanin est donc de limiter l'accès à l'enseignement supérieur français aux étudiant·e·s étranger·ère·s aux étudiant·e·s les plus riches et/ou issu des pays les plus riches.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s victimes d'une multitudes de frais

Cette différence de droit au regard de l'accès au système d'aide sociale ou d'égalité des droits se retrouve sur de nombreux aspects de la vie des étudiant·e·s étranger·ère·s. Elle se remarque en premier lieu sur le paiement des frais d'inscription et des frais associés.

	Etudiant·e·s étranger·ère·s	Etudiant·e·s français·es NB
Frais inscription Licence	2 770,00 €	170,00 €
Frais inscription Master	3 770,00 €	243,00 €
CVEC	100,00 €	100,00 €
Obligation de ressources annuelles	7 380,00 €	0,00 €
Frais visas	75,00 €	0,00 €
Frais de dossier sélection	170,00 €	0,00 €

Un·e étudiant·e étranger·ère primo-entrant·e en France doit ainsi déboursier entre 10 565€ en Licence et 11 565€ en Master de plus que les étudiant·e·s français·es (respectivement 270€ et 343€). Les frais d'inscription représentent 27,17% (Licence) à 33,46% (Master) de cette somme. L'obligation de ressources annuelles représente quant à elle 63,81% (Master) à 69,85% (Licence) de cette somme. Les frais de dossiers et de visas représentent quant à eux moins de 3% mais une dépense totale de 315€.

	Total	Part frais inscription	Part obligation de ressources	Part frais visas et dossiers
Somme Licence	10 565,00 €	27,17%	69,85%	2,98%
Somme Master	11 565,00 €	33,46%	63,81%	2,72%

La question des inégalités de frais dépassent donc largement la question des frais d'inscription. Aux mêmes études devant être garanti les mêmes droits, l'UNEF revendique l'abrogation des frais d'inscription différenciés, l'obligation de ressources ainsi que de l'ensemble des frais annexes que doivent payer les étudiant·e·s étranger·ère·s.

Les étudiant·e·s étranger·ère·s, privé·e·s de droits

Alors qu'ils·elles représentent plus de 13,2% des étudiant·e·s, les étudiant·e·s étranger·ère·s n'ont pas accès au système d'aides sociales de l'enseignement supérieur. Ils·elles représentaient 54% des bénéficiaires et 48% du budget des aides sociales d'urgence du CROUS l'année dernière, preuve d'une véritable nécessité de faire entrer les étudiant·e·s étranger·ère·s dans le droit commun.

La question du travail, fallacieusement présentée par le gouvernement comme une solution à la précarité étudiante, est également restreinte pour ces étudiant·e·s dont les frais sont très élevés. Ainsi, les étudiant·e·s étranger·ère·s sont limités à 60% du temps de travail (50% pour les algérien·ne·s). De même, de part leur exclusion du système de bourses et des aides d'urgences annuelles, ils·elles n'ont pratiquement pas accès au repas à 1€.

	Etudiant·e·s étranger·ère·s	Etudiant·e·s français·es
Temps de travail autorisé	60%	100%
SMIC mensuel net max	839,21 €	1 398,69 €
Repas à 1€	3,30 €	1,00 €
Proportion étudiant total	13,21%	86,79%
Proportion bénéficiaires des aides d'urgence	54%	46%
Part du budget dans aides d'urgence	48%	52%
Droit aux aides d'urgences annuelles	Non	Oui

Conclusion

Les dispositions relatives aux étudiant·e·s étranger·ère·s dans la loi Darmanin ont été censurées par le Conseil Constitutionnel en raison de leur mode d'adoption, et non pas sur le fond. Elles illustrent la volonté du gouvernement d'imposer des mesures xénophobes et discriminatoires dans l'enseignement supérieur et il est donc probable qu'il souhaite de nouveaux les mettre en place.

En clair, il s'agit d'une volonté d'exclure une partie des étudiant·e·s étranger·ère·s de l'accès à l'enseignement supérieur français, notamment au travers de l'imposition de la caution retour et des frais d'inscription, tout en allant chercher dans la poche de ses étudiant·e·s plusieurs millions afin de pallier partiellement au désengagement de l'Etat dans le financement de l'enseignement supérieur.

A ces volontés d'imposer des normes encore plus discriminatoires d'ajouter un système d'aides sociales qui exclut de fait les étudiant·e·s étranger·ère·s. Puisqu'aux mêmes études doivent être garanti les mêmes droits, l'UNEF revendique l'abrogation des frais d'inscription différenciés, de l'obligation de ressources ainsi que l'instauration des titres de séjour pluriannuels sur la seule base de l'inscription et l'intégration des étudiant·e·s étranger·ère·s au système de bourse.

V- Les revendications de l'UNEF :

la mise en place d'un statut social étudiant qui ouvre des droits protecteurs à chacun·e

La mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou·te·s à hauteur de 1128€

V- Les revendications de l'UNEF :

la mise en place d'un statut social étudiant qui ouvre des droits protecteurs à chacun·e

La mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou·te·s à hauteur de 1128€

Réinvestissement massif de l'Etat dans nos CROUS

Création de 150 000 nouveaux logements CROUS

L'encadrement des loyers dans toutes les villes universitaires

Augmentation des APL de 20% et meilleure prise en compte des disparités géographiques

Création de logement d'urgence pour les étudiant·e·s à la rue

Rénovation de tous les logements CROUS vétustes

Fin du critères de nationalité pour accéder aux services du CROUS : bourses, logements, repas à 1€,...

Augmentation du complément de bourse pour les étudiant·e·s ultramarin·e·s

Retour du repas à 1€ pour tou·te·s les étudiant·e·s

Gratuité des transports en commun pour les étudiant·e·s et les jeunes

Mise en place de cellules de veille dans les résidences universitaires

SERVICE PRESSE UNEF :

PRESSE@UNEF.FR

07.77.80.65.39